



# L'AdapSanté

## et L'AdapSanté Juvénile

**Chapitres A** (montant d'assurance initial) **et Chapitre B** (montant d'assurance libéré différé)

Protection allant de 10 000 \$ à 2 000 000 \$ libre d'impôt

**AdapSanté**  
**24 maladies graves**  
incluant la perte d'autonomie

**AdapSanté Juvénile**  
**31 maladies graves**  
incluant la perte d'autonomie



**4 maladies non critiques**  
10 % jusqu'à 50 000 \$



[Consultez la liste des conditions couvertes](#)

### Remboursement des primes

- ▶ Au décès à 100 %
- ▶ Du vivant, partiel ou total, à l'échéance, disponible à partir du 10<sup>e</sup> anniversaire de contrat si le chapitre B est présent.



### Assurabilité futur garantie

**Chapitre B**  
ajouts possibles aux 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> anniversaires du contrat

### Unique au Canada ! Inclus l'invalidité prolongée

1 % du montant d'assurance versé du vivant pendant 24 mois, 24 mois après le diagnostic d'une des maladies graves.  
Maximum 1 500 \$/mois

### Prime | 7 options pour l'échéance

\*Option 20 paiements disponible à tous les âges incluant l'âge 0

**20**  
ans\*  
minimum

25  
ans

35  
ans

45  
ans

55  
ans

65  
ans

75  
ans

# L' AdapSanté | Deux chapitres avantageux

## Chapitre A

### Montant d'assurance initial

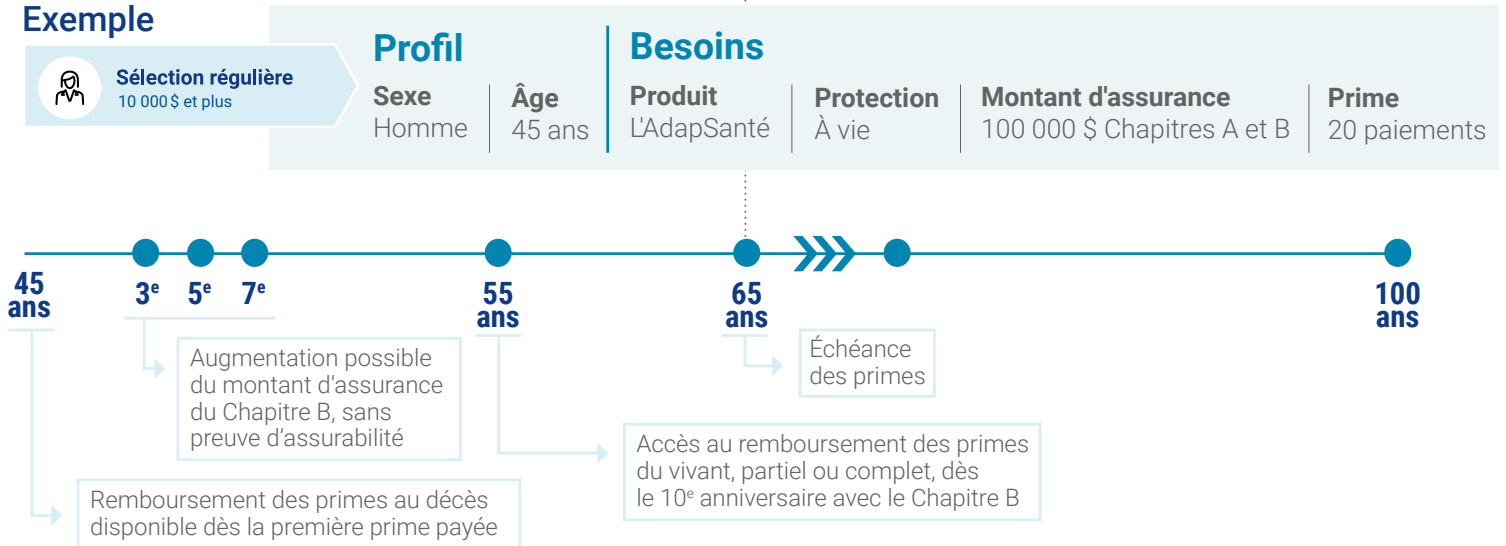
- ▶ Protection de base
- ▶ Assurance temporaire
- ▶ Montant d'assurance initial, en vigueur jusqu'à l'échéance du paiement des primes
- ▶ Prime payable jusqu'à l'échéance choisie (8 options)
- ▶ Inclus d'office le remboursement des primes au décès

## Chapitre B

### Montant d'assurance libéré différé

- ▶ Protection optionnelle à l'adhésion ou aux 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> anniversaires du contrat.
- ▶ Assurance permanente
- ▶ Montant d'assurance libéré différé, qui sera en vigueur après l'échéance du paiement des primes
- ▶ Accès aux remboursements de prime du vivant à l'échéance. Lorsque le chapitre B entre en vigueur, le contrat est libéré de toutes primes

## Exemple



## Assurabilité futur garantie (Chapitre B)

### Augmentation du montant d'assurance libéré différé selon les besoins

- ▶ Possibilité de souscrire du Chapitre B à l'adhésion OU de l'ajouter au 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> ou 7<sup>e</sup> anniversaire de contrat
- ▶ Permet d'adapter aux besoins financiers de l'assuré en fonction de sa réalité, et ce, jusqu'à 7 ans après l'achat de son contrat d'assurance, à des taux garantis

## Service personnalisé d'assistance

Inclus sans frais et disponibles en tout temps pour vous et votre famille immédiate



[En savoir plus](#)

FR-1038 (2021-12)



UV Assurance est une raison sociale et marque de commerce de L'Union-Vie, compagnie mutuelle d'assurance.

[uvassurance.ca](http://uvassurance.ca)

